

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2016
COMITE DE QUARTIER « CAP EST »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie quotidienne

Travaux :

- *Impasse du Cabestan* : la réfection de l'enrobé rouge sur le trottoir de droite est nécessaire.

Réponse :

Un chiffrage est en cours et sera proposé à l'arbitrage du budget supplémentaire.

Au même endroit, la remise en état de certaines quilles de protection est indispensable. Est-il possible d'installer autre chose pour sécuriser et interdire le stationnement le long du trottoir ?

Réponse :

Une demi-barrière pour remplacer le mobilier urbain existant sera mise en place.

Dans le même secteur, avenue des Sergents, peut-on connaître le résultat des comptages qui devaient être fait en octobre dernier, alors qu'il aurait dû être fait en saison ?

Réponse :

Un comptage a été effectué sur 2 jours, la vitesse moyenne est de 30 Km/h.

Avenue de la Jetée, côté droit en allant vers le centre-port, des arbres ont été arrachés, le trottoir défoncé, et laissé en l'état ne permet plus le passage des handicapés et autres poussettes. Sa réfection apparaît urgente comme l'est la réfection partielle de ce même trottoir à hauteur de n° 8 (résidence "le Sagittaire").

Réponse :

Devant la résidence Le Sagittaire, l'enrobé a été réalisé. Concernant les arbres arrachés, nous attendons une décision du comité de quartier concernant la plantation ou la suppression des végétaux.

Rue de l'Estacade, pendant les vacances de Noël, le portique donnant accès au parking a été enlevé pour permettre la réalisation de travaux, ceux-ci terminés, il est urgent de le remettre en place pour éviter le stationnement abusif des camping-cars.

Réponse :

Le portique va être repositionné premier trimestre 2016.

Allée des Phocéens : consolider les ganivelles cassées que les imprudents franchissent.

Réponse :

Les travaux sont en cours d'exécution.

Allée de la Conque : remettre en place les ganivelles et les consolider.

Réponse :

Les travaux sont en cours d'exécution.

La piste cyclable qui part du collège Notre Dame vers Marseillan-Plage, utilisée par de nombreux élèves de cette institution et d'autres cyclistes, est en mauvais état dans sa partie se trouvant sur l'emprise du territoire communal, le long des vignes et du CD 612, soit environ 700 mètres, sa réfection, compte-tenu du nombre d'utilisateurs est indispensable.

Réponse :

La piste cyclable est existante et réalisée depuis moins de 5 ans, elle a été détériorée par le nombre important d'engin agricole qui l'emprunte, une réfection globale n'est pas prévue en 2016 mais sera à l'étude en 2017.

Les habitants du Mont Saint-Martin se plaignent du mauvais état de la chaussée de l'avenue du Surintendant, rebaptisée par eux avenue Edgar Gropsiron du nom du champion olympique de ski sur bosses !!! Ils auraient préféré que les voiries du Cap soit refaites avant que son entrée soit modifiée.

Réponse :

Un chiffrage des travaux est en cours et sera proposé à l'arbitrage du budget supplémentaire.

Quant au stationnement dans la rue des Gallo-Romain, rien n'a été prévu. Les automobilistes continuent à se garer sur les trottoirs, la rue étant trop étroite pour se garer sur la chaussée. Puisque le sens unique ne peut être envisagé, n'est-il pas souhaitable de matérialiser les places à cheval trottoir-rue ?

Réponse :

Une visite sur place va être organisée avec M. DELAGE afin de trouver une solution à ce stationnement.

Il serait bon de refaire sérieusement le marquage au sol, avenue de la Méditerranée, afin de bien délimiter la partie réservée aux automobilistes et celle prévue pour les piétons, une signalisation verticale pourrait renforcer ce dispositif. Ne pas oublier aussi de matérialiser l'endroit où se trouvent les conteneurs de verre et de papier, avec en plus des panneaux type arrêt minute. Cela évitera un drame un jour, car à cause de l'incivilité de quelques automobilistes, les piétons, poussettes et autres fauteuils roulants empruntent la chaussée et se trouvent exposés à d'autres chauffeurs qui roulent à vive allure sur la route.

Réponse :

Une intervention est programmée par les services de la ville. Concernant le marquage des containers, une matérialisation au sol va être faite avec mise en place de mobilier spécifique.

Au fond de la rue des chaînes, un dispositif permettant de cacher les dépôts de cartons devaient être réalisés. A ce jour, rien n'a été fait.

Réponse :

La mise en place de ce dispositif va être réalisée avant la saison estivale.

Hygiène – propreté :

Village naturiste :

Concernant "le Glamour", il semble que ses évacuations d'eaux usées aillent directement dans le sable...

Réponse :

Le ruissellement de l'eau provient de la douche de plage et non du réseau d'eaux usées.

Village naturiste :

Avez-vous des informations à nous communiquer sur le permis de construire concernant les travaux de l'entrée du village naturiste ? Vont-ils débuter cette année ?

Réponse :

Ce dossier est trop récent pour le mettre à l'ordre du jour des comités de quartier mais nous le ferons dès que possible.

Espaces Verts :

Un laurier tige situé à l'angle du 19 rue d'Orion et de la rue de Véga est en partie déraciné et penche de plus en plus vers la chaussée. Un apport de terre et un tuteurage apparaissent indispensables.

Réponse :

L'intervention a été réalisée.

Avenue de la jetée et secteur du Vieux-Port, ne pas replanter d'arbre, là où ils ont été arrachés par le vent.

Réponse :

Laurent RUIZ contactera Michel BECAMEIL pour déterminer les arbres en question.

Un palmier manque dans la partie basse du Môle, il n'a jamais été remplacé malgré plusieurs demandes successives.

Réponse :

Le palmier est en commande et sera replanté dès sa réception.

Le comité de quartier demande encore une fois que des efforts soient fait pour embellir la promenade du Môle à la Roquille, la plantation, le fleurissement par diverses espèces méditerranéennes est nécessaire.

Réponse :

Cette promenade se situe en bord de mer et les plantations ne prennent pas racines au vu de la salinité des embruns. Des jardinières avec des palmiers ont été enlevées à cause de leur état.

Police Municipale :

Sécurité : Luc LAROSE

Mise en fourrière : 5

Accidents : 3

Incendies :2

Cambriolages ou tentatives : 3

Dégradations : 6

Ivresses sur la voie publique : 1

Squats/SDF :3

Trouble de l'ordre public : 7

Interpellations : 2

Nuisances Sonores : 8

Salubrité :8

Rixes : 1

Vols : 2

A l'angle d'Agde Marine IV, face au jeu de boules de l'impasse du Cabestan devient chaque jour une annexe de déchetterie avec cartons et restes de nourriture qui arrivent parfois à la hauteur du mur de clôture et gêne le passage pour l'accès aux quais du port. Est-il possible de rappeler à l'ordre les commerçants responsables, leurs adresses apparaissant sur certains emballages ?

Réponse :

La brigade environnement a été chargée de contrôler les dépôts de cartons secteur Agde Marine 4.

Allées des Amourettes et de la Flânerie, toujours plus de déjections canines, à quand la verbalisation ?

Réponse :

La brigade environnement va effectuer quelques opérations de vérification.

Beaucoup de locataires voisins du "Lagon Bleu" et du "Jardin de Babylone" se sont plaints du bruit l'été dernier.

Réponse :

Réponse déjà fournie sur le compte rendu du comité de quartier du 14 octobre 2015.

Madame GUERIN rappelle que les habitants de la résidence Saint Clair se sentent en insécurité à cause d'un groupe de jeunes perturbateurs.

Le comité de quartier informe que les distributeurs de billets de banque sont victimes d'affichages sauvages.

AUTRES DEMANDES :

Peut-on avoir des renseignements sur les travaux de voirie en cours pour la requalification de l'entrée du Cap ? En particulier sur le système de circulation provisoire qui sera mis en place pendant ces derniers et combien de temps ils vont durer ?

Réponse :

Ces travaux sont liés à la requalification de l'entrée du cap mais aussi au renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable. Ils sont réalisés dans le cadre du programme de renouvellement de la délégation de service public de Suez Environnement et seront achevés courant mars 2016.

Les déviations futures ne seront dévoilées qu'après la fin de la procédure de passation des marchés.

Le propriétaire du hangar servant à la vente de légumes, avenue du Bagnas, à proximité de la résidence de la Bergerie, a réduit sa surface côté voie de circulation et fait procéder au bornage de son terrain. Il a été dit que la commune envisage de créer à cet endroit un rond-point, à hauteur du virage, pour diriger les visiteurs du village naturiste vers le parking existant à proximité. Est-ce exact ?

Réponse :

Aucune création d'un rond-point n'est en programmation.

CQ :

- La colonne papier a été supprimée sur le parking de la falaise.
- Suite à l'invasion de la Place de l'Europe et Rue de l'Astrolable, pouvez-vous faire une campagne d'effarouchement ?
- Marie-Chantal PERRET souhaite connaître le coût
- Rue de la Hune, il faudrait reprendre le sol.
- la fontaine ne fonctionne pas, Place Agde Marine.

Sébastien FREY propose au comité de quartier de participer à une action bénévole de nettoyage sur la plage du Môle/Roquille. La logistique serait prise en charge par les services du SICTOM et le service des Plages (Municipalité). Il sera proposé aux élèves de l'école Jules Verne au Cap d'Agde de se joindre à l'équipe bénévole.

CQ :

Avenue de la Jetée, il faudrait un ralentisseur.

SATISFECIT :

Le centre port est propre depuis quelques semaines, souhaitons que cela perdure, y compris pendant la haute saison.

GRANDS TRAVAUX

Station d'épuration – Normalisation Iso 14001 – Processus et implication de la Commune (D. Saignes)

Lors du renouvellement de la DSP assainissement en Juillet 2011, la commune a insisté sur la maîtrise des impacts sur l'environnement.

A ce titre, la Société Suez Environnement a proposé à la Ville d'Agde de lancer un processus de certification ISO 14001 en 2015.

Cette opération est complémentaire au plan communal de développement durable.

Tout le travail effectué en 2015 a permis de décrocher la certification de tout le service assainissement.

La Commune et les services techniques sont fortement impactés par cette démarche qualitative.

Quels sont les avantages de cette norme au travers de la DSP ?

- Diminution des rejets
- Augmentation des performances environnementales
- Anticipation et maîtrise des risques, augmentation de l'image « verte » de la collectivité

Les engagements de Suez Environnement envers la ville et les administrés

- Respect de la réglementation en vigueur
- Préservation de la qualité de l'eau de l'Hérault et des plages
- Service de qualité dans le respect de l'environnement
- Eco gestion des déchets et des produits dangereux sur site et dans les réseaux
- Communiquer avec les différentes parties
- Améliorer en continu le service

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde – Résultat du concours d'architecture et point sur l'avancement des études AVP PRO (D. Saignes – F. Toos)

La Ville souhaite moderniser et sécuriser les infrastructures routières en entrant au Cap d'Agde.

Le périmètre de l'opération est donc constitué par le site actuel du rond-point du Bon Accueil, sur lequel se situe la « Bulle d'Accueil » de l'Office du tourisme.

De manière générale, les objectifs à atteindre dans l'élaboration d'un tel projet seront :

- de sécuriser et de fluidifier les différents flux de véhicules. Les travaux programmés prévoient, dans un premier temps, de faire disparaître la partie supérieure du Cours des Gentilshommes sur le secteur traversant Nord du Rond-point du bon Accueil, d'aménager un giratoire à l'intersection entre le Cours des Gentilshommes et l'Avenue de Belle Isle en liaison avec l'Avenue des contrebandiers et enfin, d'aménager un second giratoire au bout de l'Avenue des Contrebandiers pour parfaire un nouveau réseau routier sécurisé.
- de proposer une desserte des cheminements doux et piétons.
- de restreindre au maximum les impacts sonores, visuels et environnementaux en créant des merlons et des murs anti bruit.
- d'assurer des infrastructures VRD cohérentes de l'entrée de la station du Cap d'Agde.
- de réaménager des espaces verts qualitatifs.
- de créer des ouvrages de régulation et de captation des eaux de pluies.

L'étude AVP est terminée et le PRO DCE a été lancé en fin d'année.

La consultation des entreprises dédiée aux travaux se termine fin janvier.

L'analyse des offres des entreprises candidates sera terminée fin février.

Les travaux pourront officiellement commencer début Mars pour une fin de travaux prévue en Mai 2017.

A ce jour, des travaux de fiabilisation du réseau d'A.E.P du centre port du Cap, sont réalisés conjointement avec Suez Environnement.

Les travaux ont commencé le 4 janvier dernier et se déroulent sur 5 semaines.

Le coût est de 420 000 € T.T.C.

Le coût global de cet aménagement est évalué à 8 600 000 € H.T soit 10 320 000€ TTC, répartis comme suit :

- Etudes : 600 000€ H.T soit 720 000€ T.T.C
- Travaux : 8 000 000€ H.T soit 9 600 000€ T.T.C

Point sur l'avancement des études suppression du passage à niveau (D. Saignes)

Deux points concernant la suppression du PN 288 sur la commune d'Agde :

1- Répartition des maîtrises d'ouvrages

Suite au courrier envoyé par SNCF réseau concernant la répartition des maîtrises d'ouvrages, le Conseil Départemental a répondu qu'il souhaitait que la maîtrise d'ouvrage soit unique jusqu'à la fin des études AVP.

La répartition des maîtrises d'ouvrages sera donc définie fin 2016 pour une signature en juin 2017.

SNCF réseau s'engage à fournir la V0 des études AVP pour fin 2016.

Pour rappel, SNCF réseau assurera les études PRO et travaux de la trémie et des équipements ferroviaires ; la ville et/ou la CD34 la partie routière et piétonne.

Le comité de pilotage demande que

- ces questions de répartition des maîtrises d'ouvrages soient anticipées et tranchées dès juin 2016 afin que SNCF Réseau puisse l'intégrer à l'AVP et au projet de convention
- la répartition financière définie pour l'AVP reste inchangée pour les phases suivantes.

Pour les phases Pro et REA, une nouvelle convention sera proposée à la signature des parties.

2- Réflexion sur la position de la trémie

SNCF réseau présente différents scénarios de positionnement de la trémie au droit du pont-rail (PRa) avec ses impacts en termes de coûts (cf diaporama).

Axe du PRa tel que défini en étude préliminaire :

L'axe du PRa est décalé par rapport à l'axe du passage à niveau actuel et permet de garder une certaine distance du front bâti.

Ceci nécessite des terrassements et un renforcement par rapport au pont canal. Surcoût 3M€ H.T.

Déplacement du PRa de 1 mètre vers la gare

Solution possible qui présente peu d'inconvénients techniques si ce n'est la protection des piétons vis-à-vis du poteau caténaire.

Cette solution a le mérite de s'écarter du Canalet et de « redresser » l'axe de la RD13.

Surcoût 70 000 € H.T.

Déplacement du PRa de 1,5 mètre vers la gare

Solution technique possible qui nécessite des travaux caténaux plus importants sur le réseau SNCF.

Cette solution a le mérite (encore un peu plus) de s'écarter du Canalet et de «redresser» l'axe de la RD13.
Surcoût : 810 000 € H.T.

Déplacement du PRa de + 1,5 mètre vers la gare

Solution techniquement très compliquée et difficile à chiffrer (de l'ordre de plusieurs millions d'euros)

Obligations de l'état (inspection des sites classés) :

- Conserver l'effet rectiligne donné à partir du Canalet
- Maintenir au minimum 2 rangées d'arbres
- Réduire l'emprise de la contre-allée (voie à 8 m ?)

Pour prendre en compte les éléments techniques et patrimoniaux, la commune et SNCF Réseau vont approfondir le scénario «Déplacement du PRa de 1 mètre vers la gare».

La prochaine réunion sera organisée par SNCF Réseau dès que les plans projets seront mis à jour en fonction de l'ensemble des éléments énoncés.

Programme enrobés voirie (D. Saignes)

La commune travaille depuis quelques années sur la réhabilitation de ses voiries.

A ce titre, dans le quartier « Cap Est», divers travaux sont ou devront être entrepris dans les rues suivantes :

Lieu	Type de travaux	Dates prévisionnelles
Impasse du Muscat	Reprise ensemble de la chaussée	Travaux en cours et achevés début février.
Giratoire du Bouteillou	Reprise ensemble de la chaussée	Courant Mars
Impasse de Jupiter	Traitement des racines et reprise partielle de l'enrobé	Travaux faits par la régie municipale
Quartier Naturiste Avenue du Bagnas	Réfection totale de la chaussée, partie comprise de la barrière au rond-point de port Ambonne	Non définie
Avenue des Galères	Traitement du pluvial + réfection partielle de la chaussée (rond-point de la Roquille – av. des Galères)	Fin février

Travaux Place du Globe (D. Saignes)

Une concertation avec les commerçants environnants faite par les élus est à l'origine de ce programme de travaux. Ceux-ci consisteront à la suppression des rochers d'ornement de l'ancienne fontaine et au remblaiement de son bassin. Ces travaux permettront une meilleure visibilité de l'ensemble des commerces, de la place et du quai. La nouvelle surface permettra ainsi la création de 2 places de stationnements supplémentaires. Les travaux devraient débuter début février et son coût est estimé à 20 000 € T.T.C

Remplacement des arbres avenue François Mitterrand (D. Saignes)

Le boulevard François Mitterrand fait l'objet d'une étude de réfection voirie complète dans sa partie comprise du rond-point de l'Europe au Boulevard René Cassin.

La réparation de la chaussée, des pistes cyclables et des trottoirs ne peut être envisagée qu'après l'abattage des pins qui longent les voies, responsables des dégradations.

Le remplacement des pins se fera par des sujets au système racinaire non dégradant. En effet ceux-ci sont source de désordre structurel des revêtements de voirie.

Après consultation, les sujets susceptibles d'être plantés sont :

- Le chêne à feuilles de châtaignier
- Le chêne chevelu ou lombard
- Le palmier du Mexique

Compte tenu du coût élevé (env. 750 000 €) de réfection de la totalité de la voirie, la replantation de ces végétaux sera suivie d'une campagne de réfection et purges de la voirie existante.

CQ A noter que les agaves et les yuccas sont des plantes envahissantes.

Modification de l'éclairage public (L. Dubois) :

L'intégralité des travaux de modification de l'éclairage public est réalisée au titre du programme de travaux programmés, pour l'année 9, du contrat de partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public.

➤ **Passage Colbert – Quai Saint Martin :**

Il a été procédé le long du quai Saint Martin dans la continuité du Passage Colbert au remplacement des luminaires de type « boule » par des luminaires plus performants permettant un meilleur éclairage.

Au total, il a été procédé à la mise en place de six nouveaux équipements : 5 avec une lanterne et 1 avec trois lanternes.

Le montant total de cette opération s'élève à 12 034 € T.T.C.

➤ **Vieux Port :**

Sur ce secteur, il va être procédé au remplacement des luminaires de type « boule » par des luminaires plus performants, il sera aussi effectué au remplacement des candélabres implantés entre le parking et le quai. Les candélabres implantés le long du quai au niveau de la rue de l'Estacade seront remplacés par des bornes.

Cette opération a pour but d'améliorer l'éclairage au niveau de la rue de la Capitainerie et sur la partie rue de l'Estacade, mais également de supprimer des candélabres faisant doublon avec d'autres équipements.

Le montant total de cette opération, qui sera réalisée d'ici la saison, s'élève à 43 285 € T.T.C.

➤ **Port Ambonne :**

Il a été procédé le long du quai longeant l'avenue de la Joliette au remplacement des luminaires de type « boule » par des luminaires plus performants permettant un meilleur éclairage.

Au total, il a été procédé à la mise en place de sept nouveaux équipements.

Le montant total de cette opération s'élève à 12 300 € T.T.C.

Eclairage public – Changement horloge astronomique (L. Dubois)

Dans le cadre des travaux programmés du contrat de partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public, il a été procédé au remplacement de l'ensemble des horloges astronomiques. Ces dispositifs permettent d'optimiser et de rationaliser la durée d'allumage de l'éclairage public.

Au total, il a été mis en place, sur le premier trimestre de 2016, 231 nouvelles horloges pour un montant de 137 969,37 € HT soit 165 563,24 € TTC.

Sur le quartier Cap Est, il a été installé 44 nouvelles horloges pour un montant de 31 535 € T.T.C.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL, M RUIZ, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents : M BECAMEIL, M DELAGE, Madame DEVAUX, Mme DIASCORN, Mme GEOFFROY, Mme GUERIN, Mme GUILHEM, M LABROUSSE, M LINARI, M MILA, M MONNET, Mme PROST.

Absent excusé :

Mme BELOTTI, M CHOUVEL, Mme PERRET, M PIOT,